



PUBLIÉE
AVEC LE SOUTIEN
DE L'UNIVERSITÉ
DE STRASBOURG
ET DE L'UNIVERSITÉ
DE LIMOGES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
POUR LE DROIT DE
L'ENVIRONNEMENT

[REVUE JURIDIQUE DE
L'ENVIRONNEMENT]

1
2011

m a r s
2 0 1 1

[a]**ARTICLES**

- 5 « L'héliski » et la protection de la montagne.
La légalité des déposes de skieurs par hélicoptère
pour le tournage d'un film. Le cas de la France,
par Jennifer HEUCK
- 17 La reconnaissance législative du domaine public fluvial
de la Nouvelle-Calédonie,
la fin d'une longue période d'insécurité juridique,
par Céline MASSENAVETTE
- 31 Le droit international de l'environnement à la croisée des chemins :
globalisation versus souveraineté nationale,
par Yves PETIT
- 57 Non-respect par l'Espagne des obligations
de la Convention d'Aarhus : communication ACCC/C/2008/24,
dans le cas « Senda de Grenade » à Murcie,
par José JUSTE-RUIZ et Eduardo SALAZAR ORTUÑO
- 79 Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement
est finalement reconnu,
par Henri SMETS

[c]**CHRONIQUE**

- 91 Développement récent du droit de l'environnement
en Allemagne,
par Gerhard ROLLER

[i]**JURISPRUDENCE**

Droit national**Chasse**

- 109 *Arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture
de la chasse pour la campagne 2009-2010
dans le département de Haute-Saône,*
Tribunal administratif de Besançon, 1^{re} Chambre, 25 février 2010,
M. G., M. C. et Syndicat des propriétaires
producteurs forestiers de Franche-Comté
c/ Préfet de Haute-Saône

| | |
|--|-----|
| CONCLUSIONS | |
| Alexis PERNOT | 112 |
| Eau | |
| <i>Mise en demeure d'un maire de procéder au débranchement d'un logement privé du réseau d'assainissement collectif,</i> Tribunal administratif de Mayotte, 1 ^{er} juillet 2010, Mme Soilihi | 121 |
| CONCLUSIONS | |
| Isabelle LEGRAND | 123 |
| Protection de la nature | |
| <i>Institution d'un arrêté préfectoral de biotope dans le périmètre du site de Kersidal,</i> Cour administrative d'appel de Nantes, 31 décembre 2009, Mme Marie Scoarnec | 127 |
| CONCLUSIONS | |
| Sébastien DEGOMMIER | 130 |
| Responsabilité civile | |
| <i>Naufrage de l'Erika, production de sel de Guérande et préjudice économique,</i> Cour de cassation, 3 ^e Chambre civile, 17 mars 2010, SCA Les Salines de Guérande | 133 |
| COMMENTAIRE | |
| Gilles MARTIN | 137 |

Droit administratif

| | |
|---|-----|
| Enquêtes publiques, par René HOSTIOU et Jean-Claude HÉLIN | 147 |
| Installations classées, par Raphaël SCHNEIDER | 163 |
| Cour de justice de l'Union européenne | |
| Eau, par Willy TSHIDENDE | 177 |
| Natura 2000, par Simon JOLIVET | 177 |
| Politique commune de la pêche, par Simon JOLIVET | 178 |

t**THÈSES DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**

- 179 Ann-Isabelle GUYOMAR, « La protection de l'environnement en Antarctique : droit international et droit comparé »
- 179 Yann LE GOATER,
« Ressources biologiques et savoirs traditionnels :
du droit de la propriété intellectuelle au droit de l'OMC »
- 180 Céline RANDIER, « L'application de la directive Habitats dans les zones de montagne : l'exemple de l'arc alpin »

b**NOTES BIBLIOGRAPHIQUES**

- 181 C. FERREIRA MACEDO D'ISEP, N. NERY JUNIOR,
O. MEDAUAR (coord.), *Políticas públicas ambientais : estudos em homenagem ao professor Michel Prieur*
- 181 J.-M. LAVIEILLE, *Droit international de l'environnement*
- 182 J.-M. ARBOUR et S. LAVALLÉE,
Droit international de l'environnement
- 183 F. FRANCONI et F. LENZERINI (ed.),
The 1972 World Heritage Convention: A Commentary
- 183 J. PRESTES ABAIDE,
Fosseis - Riqueza do Subsolo ou Bem Ambiental ?
- 184 F. FRACCHIA, *Lo sviluppo sostenibile : la voce flebile dell'altro tra protezione dell'ambiente e tutela della specie umana*
- 185 F. FRACCHIA et M. OCCHIENA (a cura di),
Climate change : la risposta del diritto
- 185 *Guide de l'eau 2010-2011*

i**INFORMATIONS**

- 187 Déclaration Agir ensemble pour la biodiversité, la préservation des espaces naturels et la lutte contre le changement climatique (Conseil de l'Europe)
- Les grands fonds marins, patrimoine commun de l'humanité vont être exploités. Mais selon quel régime juridique ?
A propos des questions d'interprétation posées par la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du tribunal international du droit de la mer (aff. n° 17). Le point de vue de la commission du droit de l'environnement de l'UICN (C. KROLIK)
- 191
- 195 Sommaire d'Aménagement-Environnement n° 5/2010